

## Postulat

### **Pour une politique de récolte des déchets verts encore plus cohérente**

Depuis février 2016, les déchets verts (ou déchets méthanisables) sont collectés en porte-à-porte hebdomadairement. Ce service est une véritable amélioration pour le tri des déchets, et nous le saluons. Avant cela, il n'était pas possible pour des habitants d'immeubles de trier leurs déchets compostables, à moins de monter tous les trois jours à la déchetterie, ce qui aurait été aberrant.

Ainsi les déchets verts sont collectés dans toute la commune... ou presque. En effet il existe encore de grands quartiers d'immeubles dépourvus de containers à déchets verts. Or, en s'appuyant sur le règlement communal sur la gestion des déchets et notamment à son article 4, alinea 2

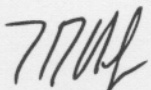
*« Elle (la Commune) veille à l'efficacité de l'organisation, à la protection de l'environnement, à l'économie de l'énergie et à la récupération des matières premières »*

notre commune devrait être plus pro-active et agir pour que chaque personne souhaitant trier ses déchets puissent avoir accès à un container adéquat dans son quartier. Certaines communes, comme Montreux par exemple, exigent dans leur règlement sur les déchets la mise à disposition de containers déchets-verts pour tout immeuble de plus d'un logement.

Les postulants demandent donc à la municipalité :

- **de proposer une modification du règlement communal de gestions des déchets pour obliger toutes les gérances et/ou propriétés par étage à munir leurs immeubles de containers à déchets-verts ;**
- **d'exiger la création d'un emplacement spécifique pour les containers à déchets-verts lors de la délivrance de permis de construire d'immeubles.**

Le Mont-sur-Lausanne, le 25 septembre 2017



Jean-Marie Urfer

Sébastien Gremion 